

PIERRE HENRY

« IL N'Y A PAS DE MARCHÉ DE L'ACCUEIL DES MIGRANTS »

Propos recueillis par Daoud Boughezala



Pierre Henry est directeur général de l'association France terre d'asile.

Récusant l'idée que les associations tirent profit de l'accueil des migrants, Pascal Henry, le directeur général de France terre d'asile, se défend de tout angélisme. Si, pour lui, la France se doit d'accueillir dignement les demandeurs d'asile, ce devoir humanitaire n'exclut pas d'éventuelles expulsions une fois les recours épuisés.

Causeur. Notre reporter, Erwan Sezec, a longuement enquêté sur les centres d'accueil de demandeurs d'asile en France (CADA). Votre association France terre d'asile en gère 34, répartis sur tout le territoire. Dégagez-vous des marges de cette gestion ?

Pierre Henry. Nullement. Contrôlés par la Cour des comptes, nous n'avons pas vocation à faire des bénéfices. Lorsqu'à la fin des exercices annuels, nous dégageons des excédents, ces derniers sont intégralement reversés à l'État. Je vous rappelle que l'État nous finance parce nous accompagnons les personnes, rendons service à la collectivité en apportant de la sécurité et en créant de l'emploi. Nous travaillons avec l'argent public pour mener une action qui ne peut être financée que par la solidarité nationale. Et pas un centime ne sert à autre chose que ce à quoi il est destiné. L'idée selon laquelle il y aurait un marché grassouillet autour de l'accueil des migrants est saugrenue.

Pour éviter de prêter le flanc aux critiques, vous pourriez séparer vos différentes activités. D'un côté, votre offre d'hébergement en réponse aux offres de l'État, et de l'autre vos dispositifs d'hébergement d'urgence. Cela ne clarifierait-il pas les choses ?

Il n'y a rien à clarifier. France terre d'asile répond à des appels à marchés publics extrêmement contraints. Il se trouve que la législation européenne impose désormais aux États de passer par le marché public. Mais le dispositif national d'accueil est inscrit dans le marbre des politiques de solidarité depuis 1973. C'est l'État qui le contrôle. France terre d'asile agit que par délégation, sans être propriétaire d'aucun bien. Nous avons un peu moins de 1 000 salariés, un budget annuel de 90 millions d'euros, et recevons, orientons, ou hébergeons chaque jour 10 000 personnes.

L'accueil, parlons-en. Je vous ai entendu déclarer : « On ne sait pas accueillir les migrants lorsqu'ils arrivent sur le territoire » français. Pourquoi critiquez-vous l'action de l'État dans ce domaine ?

Malgré quelques progrès récents, le dispositif de premier accueil est un peu l'angle mort de notre politique migratoire. Sur les 100 000 demandeurs d'asile

présents sur le territoire métropolitain, beaucoup sont à la rue, alors que l'Allemagne, au cœur de la crise migratoire, avait accueilli 1,5 million de personnes en 2015 et réussi à toutes les héberger.

La France n'a peut-être pas vocation à héberger la veuve et l'orphelin venus du monde entier...

Ne caricaturez pas ma position. Accueillir en dignité, cela ne veut pas dire être ouvert à tous les vents. En vertu de nos engagements internationaux et des valeurs et principes de la République française, nous devons accueillir les personnes en totale dignité sans que cela préjuge a priori de leur droit de rester en France.

Soit. Pensez-vous que les défaillances de l'État soient orchestrées en haut lieu ?

Pas du tout. Il y a surtout un défaut de vision de l'État sur la question migratoire qui entraîne souvent un défaut de moyens. Depuis plus de dix ans, les budgets s'établissent sur des bases insincères, prenant l'hypothèse d'une baisse des flux migratoires, ce qui influe sur l'organisation même de l'accueil. Du coup, les interventions se font dans l'urgence, alors qu'il faudrait un dispositif éventuellement rétractable, qui permette de faire face à l'arrivée d'un certain nombre de personnes si demain un événement imprévu arrive aux frontières de l'Europe.

On peut renverser la perspective : l'État est dépassé par des flux migratoires qui croissent d'année en année...

N'exagérons rien. À l'échelle mondiale, 97 % de la population ne migre pas. La théorie du « grand remplacement » est une foutaise ! Les médias nous répètent que la France est l'un des rares pays où le nombre de demandes d'asile augmente en 2018. Certes, ce chiffre a crû de 20 %, mais cela représente seulement 8 000 personnes de plus que l'an dernier. À l'horizon de trente ans, même dans les scénarios les plus radicaux, la France passerait de 5 % à 10 % d'étrangers.

Plus que le nombre d'étrangers, l'opinion publique pointe l'inefficacité de l'État à renvoyer dans leur pays d'origine les immigrés clandestins. Quelque 90 % des déboutés du droit d'asile restent en France au lieu →



Viktor Orbán et Matteo Salvini,
Milan, 28 août 2018.

d'être expulsés...

Si un éloignement doit avoir lieu en respect des traités internationaux, de notre propre loi, de la Convention européenne des droits de l'homme, et si rien ne s'oppose au retour de la personne dans son pays d'origine, je n'y vois aucun problème. Il est du ressort de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra) et de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) d'accorder ou non l'asile. Une fois la décision prise, il revient au ministère de l'Intérieur d'éloigner les déboutés. Mais un certain nombre de déboutés du droit d'asile ne repartent pas dans leur pays d'origine parce que ce n'est tout simplement pas possible. Doit-on renvoyer des gens vers l'Afghanistan ou d'autres pays en guerre ?

La question ne se pose pas pour tous les requérants de l'asile, puisque la majorité des 73 000 premières demandes d'asile effectuées en 2017 émanaient d'Albanais. Or, l'Albanie n'est pas à feu et à sang. Dans ce contexte, la distinction entre réfugiés et migrants économiques est-elle encore valable ?

Vous parlez de 7 633 demandes. Seuls 6 % des Albanais demandeurs d'asile ont obtenu une protection, l'Ofpra et la CNDA font leur travail. Et les reconduites en Albanie sont assez fréquentes, 21 % des expul-

sions en 2017. Alors, où est le problème ? Du reste, je vous rappelle que la demande d'asile est individuelle. On examine la demande d'asile sur des bases individuelles, non pas en termes de groupes ou de nationalités.

Prenons un point de comparaison étranger. Outre-Rhin, les tribunaux allemands ont débouté 91 % des demandes d'asile en 2016, mais faute de pouvoir expulser les migrants, on leur délivre des « attestations de fiction » (Fiktionsbescheinigungen) comme titres de séjour provisoires. Ce flou juridique révèle-t-il l'impuissance des États ?

Ces chiffres sont faux. Entre 2015 et 2018, selon Eurostat, la moitié des personnes qui ont demandé l'asile en Allemagne ont obtenu une protection qui leur donne le droit de rester légalement sur le territoire. Cela signifie que près de la moitié des demandeurs ont été déboutés.

... mais restent hébergés en Allemagne. N'est-ce pas la preuve que les rejets de l'asile restent lettre morte ?

Sous nos contrées, on ne doit laisser personne à la rue. Mais le fait d'avoir un hébergement digne n'induit pas nécessairement un droit au séjour. Ce sont deux choses différentes. J'ajoute que 55 000 personnes ont été reconduites depuis l'Allemagne en 2017.

Pour 1,5 million de demandeurs accueillis en 2015, c'est faible... Or, à la vue des nombreux migrants africains qui errent et vendent des babioles aux abords des gares italiennes, on se dit que cet état de semi-tolérance est en train de se généraliser en Europe...

Vous voulez me dire quoi ? Qu'il y a des gens en situation irrégulière sur le territoire européen, qu'ils vivent et alimentent différentes branches de l'économie souterraine ? Évidemment, je ne vais pas le nier. Mais cela soulève des problèmes plus larges : quelle politique migratoire avons-nous ? Qui sont les responsables de la situation : les immigrés irréguliers ou les politiques qui les y amènent et les y maintiennent ? En France, ils vivent depuis des années au fin fond d'hôtels sociaux. Si bien qu'on a fini par les oublier. Souvent, ce sont des familles monoparentales, avec des enfants nés ici. Nous ne les renverrons donc pas. N'aurions-nous pas intérêt à les régulariser ? Plutôt que de les maintenir dans des lieux de non-droit, je préférerais que l'on fasse place au réalisme. Mais le pouvoir politique n'a pas ce courage et je le regrette.

Le pouvoir politique écoute un tant soit peu les citoyens qui, aux quatre coins de l'Europe, rejettent majoritairement l'immigration. Sans forcément les partager, comprenez-vous les inquiétudes des peuples ? Il y a un sentiment d'insécurité culturelle dans la plupart des démocraties occidentales. Peu importe que

ce sentiment soit en décalage complet avec la réalité et instrumentalisé par des populistes comme Orbán ou Salvini, il faut lui apporter des réponses.

Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain : nous pouvons maintenir le devoir d'hospitalité tout en l'inscrivant dans un pacte civique autour du respect absolu de nos us, coutumes, valeurs et lois. Il y a des choses qui ne sont pas négociables, comme l'égalité homme-femme, ou la laïcité – liberté absolue de croire, de ne pas croire, de changer de religion. Une fois ces principes énoncés, encore faut-il les transmettre pour faire communauté ensemble. Cela suppose la mise en place d'une vraie politique de transmission qui viendra compléter l'intégration par le travail, la relation sociale à l'Autre... Je vois bien que certaines difficultés naissent ici ou là, justement parce qu'on n'a pas assez pensé cette question de la transmission et du pacte dans lequel notre politique d'hospitalité s'inscrit.

Tout réfugié n'a pas toujours vocation à devenir citoyen du pays qui l'héberge. Dans le cas des Syriens, la fin de la guerre civile approchant, peut-on envisager leur retour prochain au pays ?

D'abord, je ne connais pas un seul réfugié qui n'a pas en tête l'idée de repartir chez lui. Certains réfugiés syriens repartiront chez eux, si les conditions de la reconstruction et d'une vie apaisée, dans un environnement acceptable sur le plan des libertés, sont garanties. Quant aux autres, ils ne se départiront pas de leur nationalité d'origine aussi simplement que vous l'insinuez. Même si la loi permet de le faire avant, les résidents étrangers attendent en moyenne douze ans pour demander la nationalité !

« Je tire mon chapeau à Angela Merkel qui a eu le courage d'accueillir les réfugiés syriens. »

Il est vrai que les règles divergent suivant les pays européens. Reconnaissez-vous à chaque État souverain le droit de définir sa politique d'immigration ?

Compte tenu des défis migratoires qui se posent à nous, il est impossible de régler la question migratoire à l'échelle d'un seul pays. Ce n'est qu'à l'échelle européenne et internationale, au moyen de coopérations renforcées, que nous pouvons répondre au défi migratoire. Les États fixent des règles communes et solidaires dans le respect des valeurs fondatrices de l'Union. C'est dans ce cadre que s'exerce la souveraineté. Nous avons besoin d'une harmonisation des critères d'attribution du statut de réfugié, voire d'un cadre commun d'intégration au niveau européen, mais aussi d'une politique de voisinage avec l'autre

côté de la Méditerranée. Pourquoi ne pas construire des politiques régionales de circulation, de migrations ou de projets avec les pays du Sud ? Nous avons des intérêts, une histoire et une langue en commun.

Jusqu'à présent, outre l'aide au développement, les partenariats migratoires Nord-Sud consistent essentiellement à payer des pays comme la Libye ou la Turquie pour qu'ils empêchent les migrants de partir...

Un nouveau métier est en effet apparu sur le marché de la migration : gardien de frontières. C'est fort rémunérateur pour les États tels que la Turquie, les milices libyennes et même la France. Regardez ce que nous faisons avec la Grande-Bretagne à Calais ! Un vrai travail de fond consisterait à ouvrir des voies de réflexion à long terme qui ne soient pas simplement axées sur la peur. Par exemple, si rien n'est entrepris, le Sahel passera de 70 millions d'habitants aujourd'hui à 400 millions dans trente ans. La solution est commune en matière d'éducation, de gouvernance, de distribution des richesses.

Cette perspective en effraiera beaucoup. Le même cycle semble se répéter dans des pays comme l'Allemagne et l'Espagne qui ouvrent leurs portes aux migrants, se disent ensuite saturés, et souhaitent réduire drastiquement le niveau d'immigration. Comprenez-vous ces attermoissements ?

Certes, il y a des vagues, des hésitations, la politique migratoire est bien souvent faite d'à-coups, mais je tire mon chapeau à Angela Merkel. Elle a eu le courage d'accueillir les réfugiés syriens, sauvant ainsi l'honneur de l'Union européenne. D'aucuns me disent que la chancelière avait des arrière-pensées économiques et démographiques. C'est possible, mais elle a tenu bon en 2015. Trois ans plus tard, l'Europe traverse une immense crise de sens et de valeurs parce que cet accueil a révélé la fragilité de l'UE. Pour un Grec ou un Italien, que signifie la politique de solidarité ? Dans les faits, elle est représentée par le règlement de Dublin, qui faisait porter sur les pays de premier accueil la responsabilité de la prise en charge. Si nous voulons faire vivre l'Europe, il faut que cela soit une Europe opérationnelle, solidaire, qui résolve les questions et ne se contente pas de produire des normes.

En fin de compte, ne serait-il pas plus raisonnable d'appliquer un blocus maritime à l'australienne, qui dissuaderait les bateaux clandestins de traverser la Méditerranée au péril de la vie des migrants ?

Pas du tout. Le blocus alimente les trafiquants de tout poil. Je souhaite bien évidemment que l'accès au territoire européen des personnes qui fuient les zones de guerre et les conflits soit maintenu. Cela n'exclut pas le contrôle et l'ouverture de voies de migrations légales depuis les pays d'origine ou de transit. •